

# ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2014

---

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - (N° 1891)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 258

présenté par  
M. Blein  
-----

### ARTICLE 33

À la fin de l'alinéa 18, substituer aux mots :

« ses statuts »

les mots :

« les statuts de celle-ci ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.